COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale - 19 rue Lice de Signon – 83170 BRIGNOLES – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93.
Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Pour le lot n° 2 «Responsabilité civile», la commune intervient pour son propre compte et en qualité de coordonnateur pour le compte du CCAS dans le cadre d'un groupement de commande constitué en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics. Il est convenu que chacune des collectivités passera un marché distinct auprès de l'attributaire retenu par le coordonnateur.
Objet du marché : ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILIE EN 3 LOTS SUR 4 ANS – 2018 à 2021.
Type de marché : Marchés publics de prestations de services.
Caractéristiques du marché :
Le marché concerne la souscription et la gestion des contrats d'assurance couvrant les risques spécifiés ci-après ;
Les prestations sont divisées en 3 lots et attribués par marchés séparés, selon la répartition ci-dessous :
- Lot n° 1 : Assurance dommages aux biens.
- Lot n° 2 : Assurance responsabilité civile générale.
- Lot n° 3 : Assurance du parc automobile.

Les marchés sont réservés aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances en vertu des articles L 310-1 et suivants et L 511-1 et suivants du Code des Assurances.
Chaque candidat est autorisé à répondre à un ou plusieurs lots.
Le marché est passé pour une durée de **4 ans** maximum à compter du **1er janvier 2018** avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année notifiée par la partie en prenant l'initiative à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 4 mois.
Date du commencement des prestations : 1er Janvier 2018.
Mode de passation : Appel d'offres ouvert européen en application des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.
Classification C.P.V: 66510000-8 (services d'assurances) – **66515200-5** (services d'assurance de biens) – **66516000-0** (services d'assurance responsabilité civile) – **66514110-0** (services d'assurance de véhicules à moteur).
Code NUTS : FR825
Variantes : autorisées.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le vendredi 23 juin 2017 à 16 heures.
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Lettre de candidature** et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé **Cerfa DC1)** (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, **à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature** ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa **DC2).**
- **Copie du ou des jugements** prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- **Déclarations sur l'honneur** du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (**dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).**
- **Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- **Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- **Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières** du soumissionnaire, à savoir la société d'assurance candidate et l'intermédiaire qui la représente éventuellement, tels que par exemple :

  - pour les intermédiaires en assurance, l'attestation d'inscription à l'**ORIAS**,

- **Pouvoir de la personne habilitée à engager la Société** portant le risque, ou, s'il s'agit d'un Agent Général, une copie de son mandat.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Respect optimal des conditions définies dans le C.C.T.P.: coefficient 0.6 – Conditions financières : coefficient 0.4.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement par retrait sur place ou demande écrite par courrier postal, fax ou mail (Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique – coordonnées indiquées ci-dessus). Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : http//www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

L'enveloppe extérieure portera la mention «Offre pour : Assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile en 3 lots sur 4 ans– Années 2018 à 2021 – Lot(s) n° …. – NE PAS OUVRIR» et le cachet de l'entreprise. Les offres seront remises en Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique contre récépissé ou transmises en recommandé et reçues avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : https//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Auprès du Conseil en assurances de la ville : Cabinet A.F.C Consultants – « Le Concorde » - 345 Rue Pierre Seghers - 84000 Avignon – Tél. : 04 90 89 88 17 – Fax : 04 90 89 88 13 – Email : contact@afc-consultants.com

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine – 83 000 Toulon.

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le Lundi 22 mai 2017.